

République de Guinée

Travail-Justice-Solidarité

Assemblée Nationale

LOI

L/ 2016/N° 058 / AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA REPUBLIQUE
DE GUINEE ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT
(PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES ET FINANCIERES
PHASE III- PARF III) SIGNE

LE 19 JUILLET 2106 POUR UN MONTANT DE 2.900.000 UC.

N° DU PROJET : P – GN- KAO -006

N° DU PRET : 2100150035593

L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'Accord de prêt entre la République de Guinée et le Fonds Africain de Développement (Programme d'Appui aux Réformes Economiques et Financières Phase III – PARET III), signé le 19 juillet 2016 pour un montant de 2.900.000 UC

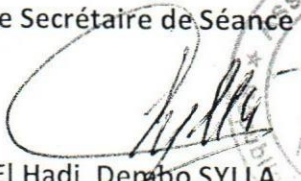
N° DU PROJET : P – GN - KAO– 006

N° DU PRET : 2100150035593

Article 2 : La Présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le 21 OCT. 2016

Le Secrétaire de Séance


El Hadi Dembo SYLLA

Le Président de Séance


Claude Kory KONDIA

